



Paris, le 21 septembre 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Missionnée par le Premier ministre suite au Conseil de défense écologique du 7 novembre 2019, la députée LREM du Nord Anne-Laure Cattelot a remis le 17 septembre au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, et à la secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité, Bérangère Abba, son rapport. Elle y formule 19 recommandations pour que la filière forêt-bois française puisse renforcer ses contributions à la transition écologique et à l'économie bas carbone de demain.**

Les organisations interprofessionnelles France Bois Industries Entreprises, France Bois Forêt, France Bois Région et le Comité Stratégique de Filière forêt-bois saluent le travail réalisé par la députée Anne-Laure Cattelot et la qualité des échanges qu'elle a organisés avec tous les représentants de la filière forêt bois. Le secteur de la forêt et du bois est un atout majeur de la Nation pour atténuer les effets du changement climatique et réussir les objectifs de transition écologique et bas carbone. Ses leviers sont tout à la fois économiques, écologiques et sociaux.

Le rapport souligne la valorisation de tous les usages du bois, seul matériau écologique, biosourcé, entièrement renouvelable et stockant le carbone de l'atmosphère. Il est mentionné un renforcement des actions consacrées aux forêts, notamment dans l'adaptation de celles-ci aux effets du changement climatique afin de conserver leur vitalité, leur diversité et leur capacité de régénération.

Par ailleurs, est mise en lumière la durabilité de la construction bois et l'accroissement nécessaire de la décarbonation de l'économie du bâtiment liée à la future réglementation environnementale pour les bâtiments neufs (RE 2020). La visibilité de l'impact carbone du bâti sera ajoutée aux exigences réglementaires pour illustrer les atouts des matériaux bois et biosourcés, renouvelables. C'est une vision bas carbone de la construction bois qui est ici affirmée, faisant de ce matériau une référence en matière de durabilité et d'atténuation du changement climatique. Pour ce faire, il est proposé de tripler les quantités de bois dans la construction d'ici 2050.

Le rapport insiste sur l'urgence à favoriser le renouvellement des forêts françaises. En réponse au défi du changement climatique, il est notamment proposé de créer de nouveaux vergers à graines pour disposer de matériel génétique adapté au changement climatique, de créer des projets forestiers de territoire et de mettre en œuvre un fonds (300 M€) pour la reconstitution des forêts sinistrées. Un encadrement des coupes momentanément déboisées (répondant au ressenti visuel) engagera une

nécessaire concertation approfondie avec les professionnels, considérant la multiplicité des situations que les forestiers auront à gérer.

Nos organisations soutiennent l'ambition, en plus des mécanismes de régénération naturelle, de pouvoir assurer la plantation de 70 millions d'arbres chaque année pendant trente ans, soit un arbre pour chaque français tous les ans. Cette ambition appellera les moyens d'un changement d'échelle à tous les niveaux pour le secteur forestier. Ces mesures ont une cohérence d'ensemble qui s'inscrivent dans la volonté du Gouvernement, de mobiliser des ressources importantes pour les forêts françaises dans le cadre d'un plan de relance global. L'objectif est d'organiser une mise en œuvre plus unifiée de la politique forestière française, tenant compte des diversités.

Enfin, le rapport insiste sur l'importance d'une coopération active entre l'amont et l'aval de la filière, reconnaissant l'efficacité de ce type de synergies dans la structuration de la filière. Fort de ce constat, ce rapport innove en exposant la nécessité d'une réorganisation systémique de la filière. Il propose un cadre de solution générique rapprochant tous les niveaux : sphères étatiques et ses opérateurs, sphère professionnelle.

Une mise à l'agenda des travaux du Gouvernement de ces propositions, préparant un cadre de décision rapide, est une étape déterminante qu'encouragent les interprofessions de la filière forêt-bois.

---

**Contact :**

Sarah Laroussi, Comité National pour le Développement du Bois  
Tél 06 78 06 66 59  
Sarah.laroussi@cndb.org